

Citoyennes universitaires, à vos claviers pour exiger le retrait des coupes anti-droits des femmes du gouvernement Harper !

par Marie-Andrée ROY, directrice

Chères collègues de l'Institut,

La présente livraison du Bulletin témoigne de la qualité des activités qui se sont tenues à l'IREF au cours des derniers mois, tant au plan de l'enseignement que de celui du développement et de la diffusion de la recherche. Grâce aux initiatives du personnel de l'Institut, au travail des coordonnatrices et à la collaboration des membres du Conseil, il a été possible d'améliorer nos stratégies de communication, rejoindre de nouvelles professeures, soutenir des demandes de subvention, mettre sur pied un comité de programme, attribuer des bourses, organiser avec des partenaires d'importants débats et colloques, etc. Bref, ça bouge en grand et nous entendons bien que ce mouvement continue de s'affirmer au cours des prochains mois!

Je veux prendre les lignes qui suivent pour traiter du dossier des coupes à

Condition féminine Canada. Ces coupes font partie d'un vaste train de compressions du gouvernement Harper qui a entraîné l'abolition du Programme de contestation judiciaire, l'annulation du Programme national de service de garde et l'amputation de 40% du budget de fonctionnement de Condition féminine Canada. Toutes ces coupes affectent directement l'avancée des droits des femmes et visent à supprimer les vivres aux organismes qui travaillent concrètement à l'affirmation de l'égalité entre les sexes. Elles ont un caractère politique qui traduit la vision ultra-conservatrice qu'a le gouvernement Harper de la place et du rôle des femmes dans notre société. Elles contredisent directement les engagements pris par le Canada à l'échelle internationale pour éliminer les différentes formes de discrimination et d'inégalités qui touchent les femmes et contribuent à bâillonner les efforts d'implication démocratique des femmes à la vie politique du pays.

Le budget de Condition féminine Canada (CFC) comprend deux enveloppes principales : celle du Programme promotion de la femme et celle ayant trait au fonctionnement de CFC. L'enveloppe budgétaire de 11 millions du Programme promotion de la femme n'est pas coupée, mais les conditions d'accès à ce programme sont complètement changées. Ce programme a servi, jusqu'à maintenant, à financer des activités de groupes de femmes qui font la promotion de l'égalité entre les sexes et qui contribuent, par leurs questionnements, à l'amélioration des politiques gouvernementales. Les nouvelles règles mises en place ont pour effet d'exclure explicitement les activités des groupes de femmes qui mettent de l'avant des revendications pour des droits et contribuent à exercer des pressions politiques. Cela signifie en pratique que le programme pourra, par exemple, soutenir l'aide aux femmes pauvres ou violentées mais

..... suite à la page 2

Dans ce numéro :

▶ Une étude sur les parents-étudiants de l'UQAM	2	. Analyse différenciée selon les sexes	13
▶ Formation	4	▶ Protocole UQAM/Relais-femmes	15
. Du nouveau pour la rentrée	4	▶ Échos féministes	17
. Conférence présentée dans le cours FEM1000	5	. Rencontre avec Benoîte Groult	17
▶ Recherche	7	. Les technologies de la procréation assistée et les enjeux pour les femmes	18
. L'avenir de la recherche à l'IREF : quelques cibles	7	. Polygamie : criminalisation ou légalisation ?	19
. Rencontres interuniversitaires	7	▶ Nouvelles parutions	21
. Le poids du modèle hétéronormatif en milieu de travail	11		

pas le questionnement des politiques qui contribuent au maintien de la violence ou de la pauvreté des femmes. D'un programme pour la justice on passe à un programme de « charité ».

Le budget de fonctionnement de Condition féminine Canada est pour sa part coupé d'environ 40 %, il passe de 12,7 millions à 7,7 millions. Cela a pour effet d'entraîner la fermeture de douze des seize bureaux de CFC à travers le Canada, de retrancher 61 des 131 postes de CFC. Une perte **ÉNORME** en termes de services dans toutes les régions du Canada et d'expertise en condition féminine. Qui plus est, **tout le budget du Fonds de recherches en matière de politiques est coupé, soit 1,2 millions de dollars.** On se rappellera que ce budget de recherche avait été octroyé à CFC suite à la fermeture en 1995 du Conseil consultatif canadien sur la situation des

femmes et avait pour but de contrer quelque peu l'impact négatif de cette fermeture. Il avait clairement pour objectif de permettre le développement de recherches indépendantes sur des enjeux liés à l'égalité des sexes. Ces recherches devaient notamment examiner les conséquences des politiques sur les conditions de vie des femmes et formuler des recommandations concrètes pour l'amélioration de ces politiques. Depuis plus d'une décennie, des travaux importants ont été menés impliquant des chercheuses universitaires, des chercheuses autonomes et des chercheuses issues des groupes de femmes et ont permis de documenter des questions comme l'accès des femmes à la justice, la réduction de la pauvreté, l'intégration de la diversité à l'élaboration de politiques, la traite des femmes, la restructuration économique, la violence, etc. Ces recherches ont joué et

jouent toujours un rôle crucial pour documenter les conditions de vie des femmes, formuler des recommandations pour améliorer les politiques canadiennes en matière d'égalité entre les sexes et s'assurer de la reconnaissance des droits des femmes dans tous les domaines de la vie sociale, économique et politique. Couper ce budget, c'est enlever un outil majeur pour faire avancer les droits des femmes. À l'IREF, nous sommes particulièrement inquiètes par cette coupe. Nous vous invitons à écrire à votre député, à la ministre Oda, au premier ministre Harper et aux chefs des partis de l'opposition pour exiger le retour d'un Fonds de recherche indépendant en matière de politiques concernant les femmes et le plein financement de CFC et son PPF à la hauteur de 30 millions par année, soit à peine un petit 2\$ par femme vivant au Canada.

Une étude sur les parents-étudiants de l'UQAM : quel chantier !

par Geneviève GARIÉPY, adjointe à la recherche

En mars 2006, un groupe de travail sur la conciliation études/famille a été mis sur pied afin de connaître la réalité socio-économique des parents-étudiants de l'UQAM. Le groupe de travail est formé de représentants-es de l'Institut de recherches et d'études féministes, des Services à la vie étudiante, de l'Aide financière aux études, du Centre des femmes de l'UQAM, de la Faculté d'Éducation et des Sciences humaines ainsi que des associations étudiantes facultaires. [Voir à la page 3, l'historique de la création du groupe].

Notre premier constat : très peu d'informations sont disponibles tant dans les instances gouvernementales qu'universitaires en ce qui concerne les parents-étudiants. Cette invisibilité joue sur deux plans en leur défaveur. D'une part, peu de services adaptés sont présentement offerts à cette population dont on ignore à peu près l'existence,

et d'autre part, l'impossibilité de rejoindre ces parents-étudiants empêche de connaître leurs besoins, et donc de mettre en place des ressources ou des services adéquats. C'est dans l'optique d'établir un portrait concret des parents-étudiants que nous avons démarré notre travail de recherche au cours de l'été 2006, sous la direction de **Christine Corbeil** et de **Francine Descarries**.

À travers les documents disponibles, notamment les données d'enquête du projet ICOPE¹, il a été possible de tracer un premier portrait des parents-étudiants. On estime qu'ils représentent environ 17 % de la communauté uqamienne, dont les deux tiers sont des femmes. Les parents-étudiants se trouvent dans tous les groupes d'âge (bien que plus particulièrement chez les plus de 30 ans) et à tous les niveaux d'étude. Ils choisissent un peu plus souvent le régime d'étude à temps

partiel et les trois quarts travaillent pendant leurs études. Ils viennent de partout au Québec et souvent de l'extérieur du pays. Bref, les parents-étudiants sont comme les autres étudiants-es... sauf qu'à leur retour à la maison après une journée de travail ou d'étude, ils doivent s'occuper des enfants !

Nous avons répertorié les mesures gouvernementales et uqamiennes offertes à la population étudiante qui peuvent faciliter le passage des parents-étudiants à l'université. Nous avons pu constater qu'aucune mesure spécifique ne leur est offerte à l'intérieur des murs de l'UQAM, et que les programmes gouvernementaux semblent insuffisants pour combler les besoins économiques et sociaux des familles étudiantes. Nous avons à cet effet formulé quelques recommandations dans le rapport de recherche qui sera bientôt disponible en ligne.

Le groupe de travail est maintenant à l'étape de la consultation des parents-étudiants sur le campus. Une enquête effectuée, en collaboration avec le Bureau de la recherche institutionnelle (BRI), vient d'être lancée afin de déterminer les besoins des parents aux études et d'identifier les mesures qui faciliteraient leur passage à l'université à travers leurs commentaires et perceptions. Au cours de l'hiver des groupes de discussion seront formés pour tracer un portrait plus raffiné et précis de cette population. Cette enquête permettra au groupe de travail d'élaborer des recommandations pour la mise en place de mesures facilitant une réelle articulation entre famille et études. Elle s'inscrit dans un processus d'élaboration d'une politique universitaire sur la conciliation études/famille qui permettra aux parents d'accéder de façon plus équitable à leur projet d'études à l'UQAM et de profiter d'un parcours académique plus satisfaisant.

Pour publiciser cette enquête, des tournées de cours et des kiosques d'information ont été prévus pour encourager la participation des parents-étudiants. **Une version papier du questionnaire est disponible aux bureaux de l'IREF et une version électronique est mise en ligne** pour une plus grande accessibilité et une représentativité des parents-étudiants.

Pour plus d'informations ou pour accéder au questionnaire, n'hésitez pas à visiter le site : <http://www.sve.uqam.ca/etudes-famille/index.html>

À la suite d'une publication du Conseil du statut de la femme (CSF) en 2004 intitulée : *Étudiante et mère : un double défi — Les conditions de vie et les besoins des mères étudiantes*, l'IREF a organisé un débat-midi en septembre 2005 sur la conciliation Études/Famille. Ce débat est à l'origine de l'engagement de plusieurs personnes en provenance de diverses instances qui ont décidé de constituer un groupe de travail sur la question de l'articulation études/famille à l'UQAM. Celui-ci a fait des représentations auprès du comité-conseil de la vice-rectrice aux études, madame Carole Lamoureux, en présentant les réflexions du groupe de travail sur la conciliation études/famille en vue de sensibiliser le comité à l'importance de ce dossier et explorer les possibilités d'obtenir un soutien financier de l'UQAM. Le service d'aide financière a alors accepté de financer l'embauche de deux étudiantes pour documenter la situation des parents-étudiants à l'UQAM.

Les membres du groupe de travail conciliation études/famille:

Lorraine Archambault, agente de recherche et de planification et adjointe à la formation, IREF

Nicole Bonenfant, directrice, Services à la vie étudiante : division des services-conseil à la vie étudiante

Christine Corbeil, professeure, École de travail social/IREF

Emilia Daraktchieva-Kalinova, vice-doyenne, Faculté des sciences de l'éducation

Geneviève Gariépy, étudiante, majeure en sociologie et mineure en études féministes

Lorraine Gendron, coordonnatrice, École supérieure de mode de Montréal

Geneviève Guernier, étudiante, baccalauréat en sociologie

Anne Rochette, vice-doyenne aux études, Faculté des sciences humaines

Stéphan Tobin, directeur, Services à la vie étudiante : division du Service de l'aide financière

Supervision des étudiantes:

Christine Corbeil

Francine Descarries, professeure, Département de sociologie/ IREF

¹ ICOPE (indicateurs de conditions de poursuite des études) est un projet de recherche mené depuis 1993 par la Direction du recensement étudiant et de la recherche institutionnelle (DRERI) de l'UQ.

Du nouveau pour la rentrée

par *Lori SAINT-MARTIN*, coordonnatrice de l'enseignement

L'automne 2006 a vu la mise en place officielle du nouveau programme de certificat en études féministes. S'y sont inscrites depuis septembre 22 personnes, dont 11 à temps plein et 11 à temps partiel. La tournée des cours de cet automne m'a permis de voir que les études féministes attirent beaucoup de monde !

Tout programme en bonne et due forme doit comporter un comité de programme chargé de l'administrer et de lui fournir ses grandes orientations. Il s'agit d'un comité paritaire, composé à parts égales de professeur-e-s et d'étudiant-e-s, en plus d'observatrices de divers domaines. Le premier comité de programme, formé cet automne, se compose des personnes suivantes : **Magda Fahrni**, **Maria Nengeh Mensah** et **Lori Saint-Martin** (professeures), **Manon Charbonneau**, **Isabelle Courcy** et **Laure Frappier** (étudiantes inscrites au certificat), et, à titre d'observatrices, **Audrey Baril** (chargée de cours, IREF), **Line Chamberland** (chargée de cours, Faculté des sciences humaines) et **Marie-Ève Surprenant** (coordonnatrice, Table de concertation de Laval en condition féminine). Y siègent en plus deux personnes de l'équipe permanente de l'IREF, **Lorraine Archambault** (agente de recherche et de planification et adjointe à la formation) et **Céline O'Dowd** (secrétaire de direction et assistante de programmes). Le comité s'est réuni pour la première fois le 15 novembre pour étudier la commande de cours des prochaines sessions, les commentaires touchant la mise en place du programme et l'encadrement, etc. Je remercie toutes celles qui ont accepté d'en faire partie et qui ont à cœur la bonne marche du programme.



Composition du comité de programme:
à l'avant-plan, Audrey Baril et Maria Nengeh Mensah. De gauche à droite,
Céline O'Dowd, Laure Frappier, Isabelle Courcy, Line Chamberland, Lori Saint-Martin,
Marie-Ève Surprenant, Magda Fahrni et Lorraine Archambault

Enfin, un événement très important : l'attribution des bourses d'études Anita-Caron et M.-A.-Roy. Faute de candidatures, la bourse Anita-Caron de deuxième cycle (1 000 \$) n'a pas pu être attribuée. Le concours est reporté à l'hiver 2007. Les deux bourses Anita-Caron de premier cycle de 500 \$ chacune ont été décernées à **Mercédès Baillargeon** (études littéraires) et à **Isabelle Courcy** (certificat études féministes). Enfin, c'est **Étienne Legault** (baccalauréat en études littéraires) qui a remporté la bourse M.-A.-Roy (1 000 \$), créée cette année pour favoriser la conciliation études-famille. Je félicite sincèrement les lauréates et le lauréat et souhaite que cette aide financière les stimule grandement dans la poursuite de leurs études. Merci à **Isabelle Lehuu** (professeure, Département d'histoire et coordonnatrice de la recherche) et à **Thérèse St-Gelais** (professeure, Département d'histoire de l'art), qui ont formé avec moi le comité d'attribution des bourses.

Louise Brossard, représentante chargée de cours, **Lorraine Archambault** et moi, nous sommes rencontrées pour discuter du dossier de l'intégration. Dans un premier temps, les chargées de cours sont invitées à faire part à Louise de leurs préoccupations pour qu'elle les présente au Conseil. Nous prévoyons faire une activité d'accueil à la prochaine session.

L'une des grandes priorités de l'IREF est la création de nouvelles possibilités de formation. Cet automne, nous avons demandé et obtenu une demande UDP (Unités de développement de programmes — Faculté des sciences humaines) de 2 500 \$ pour l'étude de deux projets possibles : un séminaire multidisciplinaire de doctorat et un programme court de maîtrise. Il s'agit de projets à moyen terme qui devraient nous permettre de mieux répondre aux besoins de formation en études féministes.

Ne reste plus qu'à souhaiter à tous et à toutes une bonne fin de session et un beau congé des Fêtes.

Conférence présentée dans le cadre du cours FEM1000

De l'amazone aux militantes : réflexions historiques sur l'émergence du mouvement féministe en Occident (XVIII^e-XIX^e siècles)

Le FEM1000 *Introduction à la pensée féministe* est un cours offert par l'IREF. Celui-ci est un cours obligatoire à l'intérieur du Certificat en études féministes, de la mineure et de la concentration de premier cycle. Il est également intégré à titre de cours optionnel dans le programme de baccalauréat en histoire, culture et société. Le cours est ouvert à la communauté universitaire ainsi qu'aux personnes provenant de l'extérieur (étudiante libre ou auditrice libre). Cet automne, ce cours dispensé par **Audrey Baril**, doctorante en philosophie à l'UQAM et membre de l'IREF, a connu beaucoup de succès, car plus de 70 personnes se sont inscrites.

À travers des écrits classiques de la pensée féministe, ce cours d'initiation présente les connaissances théoriques de base pour comprendre le pluralisme du féminisme contemporain ainsi que son historicité.

Une conférence a été présentée le 18 octobre dans le cadre du cours par **Ève-Marie Lampron**, candidate au doctorat au Département d'histoire de l'Université de Montréal. Chercheure et militante féministe, sa thèse porte sur les relations intellectuelles et politiques qu'entretiennent entre elles les femmes de lettres en France et en Italie, à la fin du XVIII^e siècle et au début du XIX^e siècle. Nous reproduisons ici le compte rendu de sa conférence.

par Anne LÉTOURNEAU, étudiante à la maîtrise en sciences des religions - concentration études féministes.

Ève-Marie Lampron débute sa présentation en se référant aux femmes *précurseures* du féminisme, qu'elle se propose d'appeler les «amazones». On pense entre autres à Olympe de Gouges, à Christine de Pisan, qui furent isolées dans leurs revendications. Mme Lampron cherche à savoir à partir de quand ces femmes ainsi marginalisées ont pu compter sur le support d'un véritable *mouvement* des femmes. Cette période de transition en Occident se trouve souvent associée à la deuxième moitié du XVIII^e siècle et à l'ensemble du XIX^e siècle. L'essentiel de son propos porte sur les facteurs ayant favorisé la transition du féminisme comme acte individuel à une véritable impulsion collective ayant permis l'émergence du mouvement féministe en Occident. Comme il n'existe aucun consensus historique sur la question, elle présente dans un premier temps de quelle manière sa position d'historienne féministe influence la détermination d'une époque particulière.

Influence de la position féministe dans la manière de faire l'histoire

La position qui est la sienne s'avère déterminante, d'abord en raison de la définition même du féminisme à partir de laquelle elle compte travailler. Elle propose la conception suivante du féminisme:

Mot désignant à la fois un **discours** et une **pratique** et qui sert à décrire les réflexions et les actions des femmes qui prennent conscience de leur situation d'inégalité et qui entendent **agir individuellement** et **collectivement** pour contrer cette inégalité, considérant qu'elle représente un problème social.

Deuxièmement, Ève-Marie Lampron s'interroge sur le type d'engagement que le féminisme l'amène à avoir face à son sujet d'étude et sur les dangers de certaines dérives : discerner du féminisme là où il n'y en a pas, plaquer des interprétations féministes de deuxième et troisième vagues à des époques auxquelles cela ne convient pas, etc.

Troisièmement, la chercheuse doit être consciente du courant particulier du féminisme dans lequel elle s'inscrit car cette influence se répercute aussi dans son étude du passé — qu'il s'agisse d'un féminisme socialiste, marxisme, de la différence, radical, etc. — et donc dans l'établissement de la période de transition de l'individuel au collectif dans le féminisme.

Quatrièmement, il s'agit de bien identifier les groupes de femmes à l'étude, car l'émergence du mouvement féministe ne sera pas établie pareillement si l'on s'intéresse aux ouvrières, plutôt qu'aux femmes de l'élite.

Un cinquième et dernier facteur à prendre en considération est celui de la discipline académique dans laquelle la recherche se situe. En effet, les sciences politiques et la sociologie fixent souvent l'émergence du mouvement féministe plus tard, tandis que les chercheur-e-s en études littéraires peuvent être porté-e-s à observer cette transition plus tôt, parfois dès le XVIII^e siècle, époque où des romancières telle que Mme du Boccage dénoncent leur situation d'inégalité à travers des œuvres de fiction.

Travailler à partir d'histoires continentales

Ève-Marie Lampron est d'avis qu'il est difficile d'établir l'émergence du

Formation

mouvement féministe de manière globale ou internationale, voire carrément impossible, puisque jusqu'à maintenant l'historiographie a surtout étudié les féminismes dans leurs contextes nationaux. Établir cette histoire pour l'ensemble de l'Occident n'est donc pas une tâche facile. Des histoires continentales du féminisme, notamment dans le cas de l'Europe, semblent une meilleure option dans le cadre de recherches sur les XVIII^e et XIX^e siècles, période où le développement des réseaux de communications favorise des *inter influences* entre les féministes des différents pays, ce que les histoires strictement nationales du féminisme ne permettent pas de constater.

Les proto-féministes

La conférencière s'arrête quelques instants à considérer la théorie des vagues. En effet, elle tente de situer les *précurseuses* de la « première vague » du féminisme, s'intéressant principalement aux femmes de l'élite, et choisit l'appellation *proto-féministes* pour se référer à celles-ci. Sans appartenir à la « première vague », ces femmes n'en ont pas moins contribué à en poser les fondements.

Entre XVIII^e et XIX^e siècles

Revenant à sa question centrale, Ève-Marie Lampron explore d'abord l'idée de la deuxième moitié du XIX^e siècle comme moment de transition entre le proto-féminisme et la « première vague ». Cette thèse est plausible en raison de la floraison et de l'effervescence caractérisant à l'époque les associations féminines, leurs revendications ayant notamment trait au droit de vote et à l'éducation. Elle considère ensuite la première moitié du XIX^e siècle, avec l'émergence du mouvement socialiste et l'action des femmes à l'intérieur de celui-ci, et finalement l'époque de la Révolution française, à laquelle participèrent des femmes telles qu'Olympe de Gouges. Après nombre de considérations, Mme

Lampron en vient à la conclusion qu'il est difficile de parler d'un mouvement féministe organisé avant le XIX^e siècle, mais que la seconde moitié du XVIII^e siècle représente une époque de transition majeure vers ce développement.

Les conditions d'émergence

Selon Ève-Marie Lampron, c'est l'établissement de conditions d'émergence qui, davantage qu'une quête chronologique, permettra de situer historiquement l'avènement d'un mouvement féministe. Travaillant à partir de différentes auteures dont Gerda Lerner, Ève-Marie Lampron identifie cinq de ces conditions : d'abord, la création d'espaces permettant aux femmes d'acquérir une certaine indépendance et d'amorcer une réflexion sur leur condition; la présence de *femmes phares* dans le paysage historique; la théorisation par les femmes de leur oppression; la remise en question de la culture ambiante et finalement le réseautage des femmes entre elles afin qu'émerge une conscience collective de la condition qui est la leur. De l'avis de Gerda Lerner, ce sont ces cinq facteurs qui permettent l'émergence du féminisme en tant que mouvement. Si ce n'est qu'à partir de la seconde moitié du XIX^e siècle que les associations féminines se créent massivement, deviennent véritablement militantes et centrées sur la défense des droits des femmes, Ève-Marie Lampron considère toutefois que certaines de ces conditions d'émergence étaient déjà présentes au XVIII^e siècle et au début du XIX^e siècle, moins quant au discours mais davantage au niveau des pratiques du futur mouvement des femmes (ex. : importance du réseautage).

Révolutions et argument de nature

Les dernières considérations de la conférencière portent sur le rôle des révolutions dans l'émergence du féminisme, ainsi que sur l'argument de

la nature dont plusieurs *proto-féministes* n'hésitent pas à se réclamer, avec les risques que cela comporte.

Finalement, la conférencière rappelle que le féminisme est à la fois une pratique et un discours, un acte **individuel** et **collectif**, et souligne qu'à son avis, le féminisme de la troisième vague ne met pas toujours l'accent sur cette dernière dimension, ce qu'elle déplore car c'est ce qui fait la force du mouvement féministe.

L'avenir de la recherche à l'IREF : quelques cibles

par Lyne KURTZMAN

L'IREF réunit 58 membres professeures et professeurs répartis à l'intérieur de 17 départements, et 13 équipes de recherche y mènent leurs travaux sur des thématiques aussi variées que les discours et pratiques du mouvement féministe québécois ; homosexualité et environnement de travail ; la traite des femmes à des fins sexuelles ; les effets des accords de commerce sur le travail des femmes ; analyse comparative de la visibilité femmes/hommes infectés dans les messages médiatisés sur le sida ; religions et égalité, pour ne nommer que celles-ci. La plupart des équipes de l'IREF sont subventionnées par le CRSH, le FQRSC et Condition féminine Canada. Dynamiques, elles travaillent dans une perspective multidisciplinaire pour la plupart, et leurs travaux sont connectés aux préoccupations de groupes de femmes et communautaires.

Par ailleurs, au jour le jour à l'IREF nous mettons en œuvre le plan de développement de la recherche (2006-2009), malgré des limites financières importantes que nous tentons de surmonter par des apports de fonds sollicités tant à l'interne qu'à l'externe. Les défis que nous tentons de relever ont trait notamment à la nécessité de favoriser la relève professorale, à l'importance de stimuler le dialogue interdisciplinaire et interuniversitaire et de diversifier les véhicules de diffusion et de publication pour nos membres.

La relève professorale

La relève professorale est de fait une question préoccupante suite aux premières retraites de l'enseignement des professeures de l'IREF. Ainsi nous tentons de renforcer notre ancrage au sein de la communauté uqamienne intéressée aux études féministes ou aux études de genre.

Deux initiatives, une séance d'information sur les programmes de subvention suivie d'un cocktail de la rentrée, ont rejoint à l'automne (13 septembre) une soixantaine de professeures et professeurs au total. Lors de la rencontre sur les subventions, **Francine Descarries**, chercheuse senior à l'IREF, nous a fait profiter de son expérience et a présenté un « vademecum » des demandes de subvention. Puis, **Dominique Michaud**, agente de recherche et de planification au Service de la recherche et de la création, a mis l'accent sur les programmes pertinents aux études féministes et le calendrier des demandes.

Les retombées de telles initiatives n'ont d'ailleurs pas tardé : s'ajouteront trois nouvelles professeures et un nouveau professeur au nombre des membres de l'Institut, et une membre récente, **Sylvie Paré** du Département d'études urbaines et touristiques, s'est engagée à étudier la place des femmes immigrantes dans la nouvelle économie dans le cadre de l'IREF.

Cet objectif de relève se poursuit au quotidien par une tournée dans l'UQAM. Nous rencontrons des professeures et professeurs embauchés au cours des quatre dernières années pour mieux connaître leurs recherches, leurs besoins, pour partager avec elles et eux de l'information sur l'IREF, les avantages qu'y trouvent les membres. Trois des quatre représentantes professeures du Conseil font partie du Comité responsable de la tournée, soit **Isabelle Lehuu** (histoire et coordonnatrice de la recherche), **Maria Nengeh Mensah** (travail social) et **Thérèse St-Gelais** (histoire de l'art). Celles-ci, de même que **moi-même**

Rencontres interuniversitaires

par Isabelle LEHUU

C'est sous le signe du dialogue interuniversitaire que l'IREF a débuté la session de l'automne 2006. En collaboration avec le Groupe d'histoire de Montréal de l'Université McGill, le Regroupement québécois du Comité canadien en histoire des femmes et les Départements d'histoire de l'UQAM et de l'Université de Montréal, l'IREF a facilité la tenue de deux conférences de l'historienne **Christine Bard**, professeure d'histoire contemporaine à l'Université d'Angers et présidente de l'association «Archives du féminisme».

Auteure d'une douzaine de livres en histoire des femmes, dont *Un siècle d'antiféminisme* (1999), *Le genre des territoires : masculin, féminin, neutre* (2004), et plus récemment *Guide des sources de l'histoire du féminisme* (Presses universitaires de Rennes, 2006), Christine Bard a présenté le 16 septembre une conférence intitulée «Trouble dans le genre vestimentaire aux XIX^e et XX^e siècles». Elle y proposait une analyse du modèle de la garçonne dans l'espace féministe, retraçant l'évolution de la mode dans le temps, à l'aide d'images et de sources littéraires, pour souligner la révolution qui s'opéra dans les apparences féminines dans les années 1920. Dans la lignée de ses travaux antérieurs sur *Les garçonnnes. Modes et fantasmes des années folles* (1998), ou encore le numéro de *Clio* avec Nicole Pellegrin sur *Femmes travesties, un mauvais genre* (1999), Bard a montré que jusqu'au début du XX^e siècle, la mode avait accentué la différenciation des genres. Seules les femmes travesties transgressaient les normes vestimentaires. C'est la mode androgyne des années vingt qui

..... suite à la page 8

..... suite à la page 8

... suite de la page 7 - L. Kurtzman

initions des rencontres personnalisées avec de nouvelles professeures et nouveaux professeurs identifiés en fonction de leur intérêt pour les études féministes et les rapports sociaux de sexes. Une vingtaine de professeures/professeurs auront été rencontrés au terme de la première phase de la tournée, entre le 15 novembre et le 15 décembre.

La collaboration interdisciplinaire ... et interuniversitaire

L'IREF est fortement défini par la collaboration interdisciplinaire, comme en témoigne les débats et rencontres variés dont nous faisons écho dans ce bulletin, mais nos efforts seront également canalisés dans la mise sur pied de séminaires de recherche sur des thématiques convergentes parmi nos membres. Un premier séminaire sur les enjeux de l'approche qualitative en recherche féministe est prévu à l'hiver 2007.

Les collaborations interdisciplinaires dépassant la stricte géographie québécoise, l'IREF est l'instigateur avec l'Institut d'études des femmes de l'Université d'Ottawa d'un nouveau regroupement nommé «**Consortium des études féministes francophones au Québec et au Canada**» qui sera inauguré lors du Congrès de l'Acfas en mai 2007 à Trois-Rivières. L'idée de ce Consortium est née d'une rencontre interuniversitaire où nous avons traité des enjeux structurels pour la recherche et la formation universitaires et formulé le projet d'initiatives de recherche conjointes. L'organisation d'un premier colloque en recherche féministe à l'Acfas 2007 (voir encadré page 10) sera le premier événement d'envergure sous le chapeau du Consortium. En font partie à ce jour, outre l'IREF, l'Institut d'études des femmes de l'Université d'Ottawa, la Chaire d'étude Claire-Bonenfant sur la condition des

femmes de l'Université Laval et l'Institut d'études des femmes du Collège universitaire de Glendon (York University, Toronto).

La publication des résultats de recherche

Nous avons constaté au cours des dernières années une augmentation des besoins en matière de diffusion et de publication manifestés en particulier par de plus jeunes chercheuses et chercheurs. Le dossier de publication constitue un enjeu majeur du cheminement de carrière pour ces jeunes chercheuses-eurs, celui-ci étant fortement tributaire de l'obtention de subventions de recherche externes. Ces dimensions -subventions de recherche et publication- concernent l'IREF au premier chef. Nous souhaitons diversifier les possibilités offertes en ces matières afin de mieux contribuer au rayonnement des recherches tant dans les milieux académiques que communautaires et politiques. Le soutien à la préparation des demandes de subvention, à la préparation d'un manuscrit et la parution annuelle d'un numéro des Cahiers de recherche de l'IREF font partie des formes de soutien à renforcer.

... suite de la page 7 - I. Lehuu

symbolisa la masculinisation de la femme, et légitima le travestissement qui avait été auparavant marginalisé. Cependant, le pouvoir émancipateur de cette mode a été contesté, notamment par les féministes qui ont dénoncé l'érotisation de la mode des années 1920. Reconnaisant qu'une histoire sociale de la diffusion de la garçonne reste à faire, l'historienne française a confié qu'elle s'intéresse par contre à l'histoire politique du pantalon.

Dans une autre conférence présentée à l'Université McGill le 14 septembre, Christine Bard a parlé de «La mémoire des femmes en France. Des noms de rues à Internet en passant par le Panthéon». Elle y a fait un tableau très accablant de la «mémoire morte» du Panthéon, lieu de mémoire nationale ignoré par les féministes, où la première femme, Marie Curie, n'est entrée qu'en 1995. De même, elle conclut à «un déficit mémoriel des femmes» dans l'attribution des noms de rues dans les villes françaises, où les noms de femmes ne totalisent que 2 % des noms de rues, et ce grâce aux noms des femmes de la résistance. Sans ces dernières, les autres femmes n'obtiendraient que 0,5 % des noms de rues. Mais Paris peut se targuer d'avoir au moins «une placette Olympe de Gouges» ! Dans ce contexte, la tâche des historiennes et militantes féministes reste ardue. Pourtant les initiatives mémorielles se sont multipliées depuis 1989, l'année du bicentenaire de la Révolution française. C'est aussi dans cette perspective d'une histoire nouvelle, d'une histoire féministe que l'équipe de Christine Bard a créé MUSEA, un musée virtuel sur l'histoire des femmes et du genre, qui présente des expositions virtuelles construites autour de documents (images, textes, sons, vidéos) et offre des ressources pédagogiques et pluridisciplinaires (voir <http://musea.univ-angers.fr>).

Présentement les expositions virtuelles comprennent entre autres «Le Planning familial : 50 ans en affiches» et «Femmes au masculin».

Ces deux conférences ont été également l'occasion de rappeler l'importance de la collaboration interuniversitaire et internationale comme levier indispensable du changement. À cet effet, le Centre des Archives du féminisme, qui est logé dans la bibliothèque universitaire d'Angers, contribue à la circulation de l'information et le partage des bases de données en histoire du féminisme, en histoire des femmes et en études féministes (voir <http://bu.univ-angers.fr/EXTRANET/CAF/index.htm>)

La collaboration interuniversitaire s'est aussi poursuivie cet automne entre l'IREF et l'IEF, l'Institut d'études des femmes de l'Université d'Ottawa. Suivant l'initiative du Consortium en études féministes francophones au Québec et au Canada, créé en mai dernier, **Linda Pietrantonio** (IEF et Département de sociologie de l'Université d'Ottawa) et **moi-même** avons fait une proposition de colloque scientifique en études féministes sur «**Différentiation sociale et épistémologie féministe**» pour le prochain congrès de l'Acfas. (Voir encadré pour le texte de la proposition, p. 10). Ce colloque pluridisciplinaire a pour but de mettre en dialogue différentes approches pour l'étude de la domination. D'une durée d'une journée et demie et regroupant des chercheuses membres de l'IREF, de l'IEF et de la Chaire d'étude Claire-Bonenfant sur la condition des femmes de l'Université Laval, ainsi que des conférencières européennes, ce colloque favorisera les échanges en études féministes entre sociologues, politologues, littéraires, historiennes, démographes, spécialistes en communications, en études religieuses ou en travail social.

Un appel à communications circulera de la mi-décembre à la mi-janvier, et le programme du colloque sera finalisé en février 2007.

Le 75^e congrès de l'Acfas aura pour thème « L'esprit en mouvement » et se tiendra à l'Université du Québec à Trois-Rivières du 7 au 11 mai 2007. Comme chaque année, des propositions de communications libres sur un thème de votre choix sont sollicitées pour la Section des Études féministes. **La date limite de dépôt des propositions est le 8 janvier 2007.** Il faudra inclure notamment un titre de 180 caractères et un résumé de la communication de 1,500 caractères. Pour le format de présentation d'une proposition de communication libre et pour tout renseignement concernant les frais d'inscription, veuillez consulter le site de l'Acfas à l'adresse: <http://www.acfas.ca/congres>



La garçonne (1922), illustration d'Édouard Chimot d'une édition de 1939.



Madeleine Pelletier (1874-1939).
Extrait de *L'encyclopédie féministe*
d'Hélène Brion, anonyme, 1910.
Bibliothèque Marguerite Durand, Paris

**75^e Congrès de l'Acfas 2007
Université du Québec à Trois-Rivières**

**Colloque
« Différenciation sociale et épistémologie féministe »**

L'articulation des rapports sociaux de pouvoir entre eux constitue un des défis actuels des sciences sociales et humaines. Ce colloque a pour objectif de cerner les potentialités et les limites d'intégration des différentes formes théoriques et stratégies à disposition pour l'étude de la différenciation sociale. Du marxisme au féminisme au poststructuralisme, et plus récemment au post-colonialisme, les paradigmes se sont succédés, sans que l'on puisse observer une perspective unifiée et heuristique pour l'étude de la domination. L'imbrication des divers systèmes d'oppression fut reconnue, de même que l'interpénétration des structures sociales qui les maintiennent. Les principaux modes de classements et statuts sociaux selon le sexe/genre, la « race », l'origine ethnique ou nationale, la classe, l'orientation sexuelle, l'âge, etc. font encore l'objet d'analyses parallèles, nonobstant le développement d'approches centrées sur l'intersectionnalité.

Ce colloque mettra en lumière les études francophones récentes de la différenciation sociale et l'apport majeur de la critique féministe. On pense notamment aux questions suivantes : peut-on, doit-on, éviter le parallélisme des recherches sur la domination ? Quels impacts politiques y sont associés ? Quelles sont les convergences entre l'analyse de l'intersection des statuts sociaux, l'approche socio-spécifique ou intégrée des rapports sociaux de sexe et celle des relations sociales majoritaires/minoritaires ? Quels ponts opérer à partir de la question de la « différence » qui traverse l'ensemble de ces champs d'études de la domination ? Comment concevoir l'écriture de la « différence » ? Quels paradigmes pour favoriser l'étude des politiques d'immigration sexuées ? Pour l'avènement de la reconnaissance institutionnelle des conjointes, conjoints de même sexe ? Faut-il hiérarchiser les systèmes de domination ? Où en est le rapport femmes blanches/femmes racisées ? Quels enseignements offrent les études des multiples formes de discrimination, du discours actuel sur la diversité religieuse ou culturelle, de l'égalité, des pratiques de citoyenneté et celles des mouvements sociaux ? On réfléchira à ces questions théoriques ou méthodologiques sous différents angles, et notamment du point de vue de l'épistémologie féministe, en encourageant le dialogue pluridisciplinaire.

Informations: Linda Pietrantonio, Université d'Ottawa (613) 562-5800 poste 1241; lindap@uOttawa.ca et Isabelle Lehuu, UQAM (514) 987-3000, poste 6586; lehuu.isabelle@uqam.ca

Le poids du modèle hétéronormatif en milieu de travail

par Line CHAMBERLAND, professeure associée à l'IREF

La recherche sur la situation des lesbiennes et des gais dans leur environnement de travail a commencé en juin 2003. Le matériel recueilli est abondant (786 questionnaires, 204 entrevues) et très riche. Jusqu'à maintenant, nous avons examiné les expériences des personnes homosexuelles vivant dans des régions non métropolitaines¹ ou ayant connu un parcours migratoire avant d'habiter au Québec², de même que le thème spécifique de l'homoparentalité³. Nous explorons actuellement d'autres sujets: la visibilité en milieu de travail, la discrimination et les autres formes de marginalisation⁴. À cet égard, il est intéressant de s'interroger sur l'intersection du genre et de l'orientation sexuelle.

Plus discrètes, les lesbiennes ?

Les résultats du questionnaire montrent beaucoup de similarités entre lesbiennes et gais en ce qui concerne leur visibilité sociale. La plupart des répondants-es sont sortis du placard dans la sphère de leur vie privée, vis-à-vis de leurs amis-es et des membres de leur famille. Dans le milieu de travail, les façons de divulguer ou de dissimuler leur orientation sexuelle de même que les motifs invoqués pour justifier ces choix diffèrent peu selon le sexe. On observe aussi un type de gestion de la visibilité en milieu de travail qui semble commun aux deux groupes et qui se caractérise à la fois par la non dissimulation de l'orientation sexuelle, la prudence et la sélectivité des personnes et des contextes où ce sujet est abordé. Concrètement, on constate que l'orientation sexuelle des répondants-es est connue par la majorité ou la totalité de leurs collègues dans plus des deux tiers des cas et tend à être dissimulée dans les autres. De manière générale, l'on observe une diminution de la connaissance de l'orientation sexuelle

par les personnes occupant un palier distinct dans la hiérarchie (superviseur, subordonné-e) ou ne faisant pas partie de l'entourage immédiat (direction, syndicat), ainsi qu'une baisse marquée lorsqu'il s'agit des clients-es (élèves,

discrimination, en tant que femme et lesbienne, appellerait une plus grande circonspection apparaît plausible, d'autant plus que le déficit de visibilité s'accroît face à des personnes



Depuis 2003, Line Chamberland mène ses travaux sur «Homosexualité et environnement de travail». On la voit entourée de deux adjointes à la recherche, de gauche à droite: Julie Théroix-Séguin (M.A. science politique) et Christelle Lebreton (bac. en sociologie).

bénéficiaires, etc.). À une autre question portant sur le comportement adopté en milieu de travail, le tiers des répondants-es disent ne pas prendre l'initiative de parler de leur orientation sexuelle et près du quart n'abordent la question qu'avec des personnes de confiance.

En somme, le modèle de gestion qui prédomine autant chez les gais que chez les lesbiennes est celui qui privilégie une ouverture dans l'entourage immédiat et auprès de personnes choisies.

Mais, il demeure que, dans l'ensemble, l'orientation sexuelle des lesbiennes est moins connue par leur entourage de travail, que ce soit par la majorité ou la totalité de leurs collègues (66,3 % des lesbiennes vs 76,9 % des gais) ou par toutes les autres catégories de personnes de leur milieu de travail (un écart de 9% à 18 % selon la catégorie), à l'exception — s'il s'en trouve — des autres lesbiennes. Comment expliquer la différence de proportions? L'hypothèse que la double

occupant une position supérieure ou, encore plus, inférieure dans la hiérarchie organisationnelle, ce qui semble dénoter une inquiétude quant aux éventuelles conséquences discriminatoires sur l'emploi et sur la carrière. Pour leur part, celles qui exercent des

¹ Chamberland, Line et Johanne Paquin (2006). « Les stratégies identitaires des lesbiennes et des gais vivant dans des régions non métropolitaines », dans Danielle Julien et Joseph Lévy (dir.), *Homosexualités et régions*, Presses universitaires de l'Université Laval (à paraître en 2006).

² Frédérick Gagné et Chamberland, Line (2006), *Parcours migratoires et identités gaies et lesbiennes*, ACFAS, 15 mai, Université McGill (texte soumis).

³ Chamberland, Line, Gagné, Frédérick et Johanne Paquin (2006), « L'homoparentalité au Québec : les changements législatifs et leurs impacts dans la sphère du travail », dans Anne Cadoret, Martine Gross, Caroline Mécaray et Bruno Perreau (dir.), *Homoparentalité. Approches scientifiques et politiques*, Paris, PUF, p. 144-154.

⁴ Cet article se base sur des analyses réalisées par Michael Bernier, sociologie, et Julie Théroix-Séguin, science politique.

fonctions de supervision ou de direction seraient plus craintives de ne pouvoir exercer leur autorité si leur lesbianisme devenait connu.

Une autre piste à explorer est celle des contextes propres aux diverses catégories de clientèles desservies : les enjeux autour de la divulgation de l'orientation sexuelle ne sont pas les mêmes selon qu'on enseigne à des élèves du primaire, qu'on encadre des personnes présentant une déficience intellectuelle ou qu'on offre des services dans l'hôtellerie et la restauration. Les lesbiennes œuvrent-elles plus souvent auprès d'une clientèle vulnérable, dans un contexte où cette information risque de miner leur crédibilité professionnelle ou de déplaire à la direction qui veut protéger son image? Ou encore l'étiquette de « lesbienne », qui demeure souvent associée à la masculinité, paraît-elle trop incompatible avec les attentes de la profession qui se confondent avec la performance d'une certaine féminité?

L'hétéronormativité en milieu de travail

Par ailleurs, nous avons étudié le matériel d'entrevue pour en ressortir les stéréotypes et préjugés véhiculés à propos des gais et des lesbiennes dans les milieux de travail. L'analyse montre l'imbrication des représentations des genres et des sexualités, sous le mode de catégories binaires (homme/femme, hétérosexuel/homosexuel) qui se renvoient l'une à l'autre.

C'est toujours l'homme féminisé, la femme masculinisée, mais pas vraiment de façon péjorative. Ça peut être un commentaire qui revient. Ça peut être moi qui ris de moi-même. (Maxime, 26 ans)

L'image qui est véhiculée, c'est beaucoup des préjugés envers les hommes, envers les fofolles, entre autres. Ça, j'en ai entendu des vertes et des pas mûres [...]. (Catherine, 27 ans)

Qu'ils soient perçus comme bénins, drôles, outrageants ou exécrés car tellement rabâchés, les propos associant l'homosexualité à une inversion ou à une non-conformité de genre reviennent avec une fréquence impressionnante dans toutes sortes de contextes. Ils peuvent être qualifiés d'hétérosexistes dans la mesure où le discrédit jeté sur la dérogation de genre sert à disqualifier l'homosexualité et donc à maintenir la distinction et la hiérarchie entre les orientations hétéro- et homosexuelles.

Mais il y a plus, c'est-à-dire production d'une norme de genre qui construit de manière contraignante l'identité sexuée autour du binôme homme/femme et du couple hétérosexuel, les autres genres ou sexualités étant soit rattachés à ce modèle original, soit marginalisés — d'où le concept d'hétéronormativité. Ainsi des jugements moraux sont posés, à partir de cette norme, sur les caractéristiques et les agissements des gais et des lesbiennes ne correspondant pas aux genres prescrits. En d'autres termes, les clichés du « gai efféminé » et de la « lesbienne masculine » servent à tracer la frontière de ce qui est jugé acceptable ou non dans l'apparence et le comportement des personnes homosexuelles (éventuellement de toute personne transgressant la norme de genre), autrement dit à définir une zone de tolérance et sa limite, laquelle fluctue et n'est pas toujours explicitement énoncée, mais enfourche toujours la polarité masculin/féminin. Bruno fournit un exemple de cette distinction entre le « bon gai », auquel lui-même est assimilé, et celui qui affiche trop ses préférences — l'invisibilité équivalant ici à la normalité de genre.

On te compare, on te met tout de suite dans la palette mais toi, ce n'est pas pareil. En fait, le préjugé qu'il y avait souvent au travail, combien de fois on va te dire: «Toi, tu es correct, ça ne paraît pas.» (Bruno, 45 ans)

Plusieurs exemples montrent que la non-conformité de genre peut constituer un frein à l'employabilité ou à la mobilité dans l'entreprise, comme l'explique Debrah :

Do you think that in your position, you are required to be more feminine ? In my position, I don't. But I thought about that a lot because there are many positions in the company where that would be a question mark for me. For sure... Like sales... If I said to my boss : "I want to go into sales!" I think she'd have major reservations and she'd be very uncomfortable. (Debrah, 31 ans)

La discrimination sur la base de l'orientation sexuelle est alors masquée par la référence aux modèles traditionnels de genre qu'elle contribue à renforcer.

D'autres extraits illustrent le caractère prégnant du modèle hétéronormatif en dehors duquel les caractéristiques personnelles et les relations conjugales sont difficilement pensables. Ainsi certains stéréotypes positifs prêtent aux gais des qualités dites féminines, marquant une ouverture envers eux, exprimée le plus souvent par des femmes, mais reproduisant néanmoins l'association entre homosexualité et effémination. Ces constructions sont également révélatrices d'une conception unilatérale et peu flatteuse de la masculinité (hétérosexuelle).

Il est tellement fin, il doit certainement être gai. (Christine, 34 ans)
Dans les stéréotypes positifs, les gais sentent bon, ils sont beaux, bien peignés, bien arrangés, bien habillés, ils sont fins, ils sont les meilleurs amis des femmes. (Luc, 26 ans)

Autre exemple : les nombreuses interrogations sur l'organisation quotidienne de la vie de couple, voire sur son intimité sexuelle, qui réitérent, en la postulant, la complémentarité

..... suite à la page 16

L'ADS dans les gouvernements dix ans après Échec ? Demi-échec ? Demi-réussite ?

par Lyne KURTZMAN avec la collaboration d'Anne LÉTOURNEAU et Anahi MORALES-HUDON

Il y a maintenant plus de 10 ans, les gouvernements reconnaissent que les lois, les politiques ou encore les programmes ou les projets de leur responsabilité, même s'ils sont d'apparence neutres et asexués, peuvent avoir des effets «différents» sur les hommes et sur les femmes. En instituant ces nouveaux mécanismes appelés Analyse différenciée selon les sexes au provincial (ADS) et Analyse comparative entre les sexes (ACS) au fédéral les gouvernements cherchaient à se donner les moyens d'éviter la reproduction des inégalités entre les hommes et les femmes dans tous les domaines de la vie en société. Le 28 octobre dernier l'IREF et Relais-femmes ont organisé un colloque pour faire le point intitulé *L'analyse différenciée selon les sexes: où en sommes-nous dix ans après ?*

Échec, demi-échec ou demi-réussite? C'est en ces termes que la professeure **Nancy Guberman** de l'École de travail social concluait les travaux du colloque. Beaucoup de scepticisme et de désillusion ont accompagné cet événement auquel participaient une centaine de personnes des milieux communautaire, universitaire et gouvernemental. « Où vont l'ADS, et même l'égalité? Il faut plutôt lutter aujourd'hui pour conserver des acquis tel que Condition féminine Canada », a déploré la professeure Guberman dans un exercice de synthèse « casse-cou », mais combien apprécié de la salle, à la fin du colloque.

Situation fortement ironique, la conférencière qui devait traiter du bilan fédéral était absente du colloque ayant été appelée d'urgence à gérer les coupes draconiennes à Condition féminine Canada, celles touchant la recherche indépendante et l'ACS,

notamment. L'invitée spéciale du colloque, **Olena Hankivsky**, professeure à Simon Fraser University, a souligné les maigres résultats de la stratégie canadienne en matière d'ACS: « [...] et si le Canada est considéré comme un modèle sur le plan international en matière d'égalité, cette réputation est surfaite », a fait valoir Mme Hankivsky qui estime que ce contraste entre l'application au pays et la reconnaissance à l'étranger se double d'un manque flagrant de débats et de critiques à l'interne.

Olena Hankivsky qui est directrice de l'*Institute for Critical Studies in Gender and Health* de Simon Fraser University a insisté sur l'importance d'une théorisation solide en ces matières. Après avoir mené une recherche-terrain sur la question, elle se demande si le genre doit avoir priorité face aux autres facteurs de la race, de la classe, de l'orientation sexuelle, etc. Qu'en est-il, dès lors, du rapport à la diversité, se questionne-t-elle? Olena Hankivsky a développé un modèle, soit le *Diversity Mainstreaming*, une approche d'intégration de la diversité, une approche intersectionnelle qui inclut l'ensemble des systèmes d'oppression. Le genre perd dès lors son statut de voie d'accès première dans la compréhension de l'inégalité. Cette question de la place du genre dans l'approche ADS a provoqué de vives réactions suite à la conférence de Mme Hankivsky. Le débat s'est poursuivi en atelier.

Comment naviguer entre majorité et minorité ?

Pour **Micheline de Sève** de l'IREF, il faut plutôt poser la nécessité de reformuler la place centrale du genre dans le mouvement des femmes. Dans une conférence bien nommée *Le charme indiscret du genre ou comment*

naviguer entre majorité et minorité, la politologue nous invite à nous questionner sur les différentes façons d'apporter la question des femmes dans le débat public. « Quotas, parité, analyse différenciée, mouvements de revendications radicaux, y a-t-il une façon plus appropriée qu'une autre d'amener la question des femmes sur la place publique autrement que sur le mode d'une majorité évanescence dès lors qu'elle tente de formuler une position politique cohérente selon une analyse de genre et dans une optique transversale de lutte contre les inégalités sociales de tout acabit? »

La conférencière part d'un constat d'échec de l'analyse différenciée selon les sexes ou analyse intégrée de l'égalité sur le terrain politique. Cet outil visait une analyse des politiques publiques selon une analyse différenciée selon les sexes tout en prenant en compte les catégories différenciées par une approche transversale. Toutefois, cette approche s'est vite transformée en une dissolution du genre comme catégorie centrale par la démultiplication des catégories différenciées. « L'importance du genre comme catégorie politique majoritaire n'ayant pas tardé à s'effacer derrière sinon à se dissoudre dans une foule de catégories identitaires de « minoritaires » en compétition pour imposer l'urgence de satisfaire leurs requêtes auprès d'un État en plein régime-minceur en matière d'attribution des fonds publics. »

Certaines avancées sur la scène gouvernementale québécoise

En ce qui concerne le gouvernement provincial, le bilan tracé par **Gina Morency**, nouvelle directrice du Secrétariat à la condition féminine, ministère de la Famille, des Aînés et de la

Condition féminine est positif, même très positif. Quelque 9 projets ont été menés dans plusieurs ministères. Au ministère de la Culture et des Communications, il y a eu une évaluation des pratiques de lectures (1989-1999). Cette recherche a permis entre autres de constater qu'il existe des différences quant à la motivation à lire et au type de lecture en fonction des sexes. Au ministère de l'Éducation, des Loisirs et des Sports, deux projets ont été menés à bien, soit l'évaluation de deux campagnes de promotion de la formation professionnelle et technique et l'élaboration d'un plan d'action d'intégration des TIC (internet notamment) dans les écoles primaires et secondaires. Au ministère de la Santé et des Services sociaux, où l'ADS fait figure de modèle dans le milieu gouvernemental, fait valoir Mme Morency, la démarche sur les personnes âgées a été intégrée aux travaux menés sur les services offerts aux personnes en perte d'autonomie. « Ces travaux ont permis l'élaboration d'une orientation ministérielle, l'intégration de mesures ciblées et ont permis beaucoup de formation et des résultats remarquables », selon Mme Morency. Au ministère des Transports, une étude a été menée sur la mobilité comparée des femmes et des hommes par l'Université Laval. Dans sa démarche d'implantation de l'ADS, le gouvernement du Québec vise son intégration à près de quinze politiques ou programmes d'ici 2008.

En plénière-synthèse, Nancy Guberman a émis des doutes sur ce bilan. En effet, ayant étudié quelques-uns des projets pilotes des dernières années, elle invoque que : « en ce qui a trait au projet mené au ministère des Transports, ce travail a permis la production de données fascinantes, mais c'est tout. [...] Que peut-on faire avec ces données ? De quelle manière peuvent-elles influencer les politiques du gouvernement ? S'agit-il seulement d'une ventilation par sexe ? La professeure ne met aucunement en doute la

volonté des fonctionnaires : « l'ADS a d'ailleurs de bonnes alliées dans plusieurs ministères, ces personnes travaillent d'arrache-pied pour faire avancer l'égalité, mais elles ne sont pas des décideurs ». En ce qui concerne l'application de l'ADS au ministère de la Santé et des Services sociaux présenté comme un modèle pour les autres ministères, peut-être s'agit-il d'un modèle pour sa méthodologie, sa grille d'analyse, mais aucune politique ne tient compte de ce projet-pilote, selon la professeure. De plus, il n'y a pas d'analyse sur ce que représente « être une femme âgée en perte d'autonomie » de même que sur le rapport que celles-ci entretiennent avec les services sociaux. « Aucune mention n'est faite de l'impact différencié de cette dimension, il s'agit d'une ventilation sans analyse », regrette Nancy Guberman.

Pertinence d'une loi sur l'égalité des femmes ?

Pour **Louise Langevin**, titulaire de la Chaire d'étude Claire-Bonenfant sur la condition des femmes de l'Université Laval et membre du Groupe d'expertes sur les mécanismes de responsabilisation pour l'égalité entre les sexes, il est évident que les politiques fédérales ne sont pas analysées par l'ACS. Il y a un manque de volonté politique dans la mise en application. De plus, dans les projets incluant une ACS, l'absence d'objectifs précis à atteindre ainsi que le manque de financement et de ressources sont des raisons supplémentaires de son échec. Les solutions mises de l'avant dans le rapport du Groupe d'expertes sont principalement, d'une part, la mise en place de mesures administratives où l'égalité serait une priorité. Par exemple, appliquer l'analyse comparative entre les sexes au budget national et inclure l'égalité comme une priorité dans le discours du trône. D'autre part, le rapport propose la création d'une loi portant sur l'égalité (de substance) pour les femmes. Ce

qui rendrait obligatoire la mise en place de mesures comme l'ACS, avec des mécanismes de contrôle et des sanctions.

Cette idée d'une loi sur l'égalité des femmes pour rendre l'ACS (ou l'ADS) obligatoire fut bien accueillie par certaines, moins bien par d'autres... Telle loi existe en Suède et ses impacts ont pu être mesurés. Cette loi fut d'ailleurs adoptée simultanément à une autre politique portant sur la composition du Parlement selon des rapports égalitaires, a fait valoir Nancy Guberman. Cependant, les budgets pour appliquer la loi ont été coupés dès l'entrée des conservateurs au gouvernement. La même chose s'est produite en Australie où les avancées se sont transformées en pertes. « Il faudrait penser à la composition de nos Parlements et s'interroger sur le temps que nous sommes prêtes à investir dans cette préoccupation et dans l'application de l'ADS », estime Nancy Guberman.

Pour conclure

La machinerie institutionnelle de l'égalité entre les sexes au Québec et au Canada a fait couler beaucoup d'encre depuis 10 ans. Sur papier, les intentions souvent fort intéressantes ont donné lieu à diverses stratégies d'implantation et à des formations en ADS qui ont sensibilisé le personnel des institutions et rayonné au-delà de nos frontières. Mais nous constatons de bien maigres résultats. Dans certains cas, il a été possible de montrer des écarts dans les situations vécues par les hommes et les femmes, et au mieux sommes-nous allés jusqu'à montrer le sexisme d'une mesure ou d'une politique, mais la volonté politique et les investissements nécessaires pour impulser des changements se font toujours attendre.

Le mentorat en politique auprès des femmes: un mode d'accompagnement novateur

par Irène DEMCZUK, coordonnatrice

Parmi les symptômes du déficit démocratique de notre société, figure la sous-représentation de certains segments de la population dans l'exercice de fonctions électives. C'est le cas notamment des femmes, des jeunes et des personnes issues de la diversité ethnoculturelle. Lors des élections municipales de 2005, le pourcentage de femmes ayant accédé aux postes de mairesse (13%) ou de conseillère (27%) s'est accru de seulement 2%, alors que 11% des conseils municipaux demeurent totalement masculins. Même si elles constituent 52% de la population, les femmes représentent encore aujourd'hui moins du tiers des députés (32%) de l'Assemblée nationale et le cinquième (21%) des députés à la Chambre des communes (Gouvernement du Québec, 2005). Cette sous-représentation est étroitement liée aux méthodes de recrutement de candidatures, mais aussi, du côté des candidates, à la méconnaissance du milieu politique, au manque de préparation pour occuper des postes électifs et à l'absence de réseau d'influence. Afin que les femmes puissent être représentées adéquatement et exercer pleinement leur rôle dans notre démocratie, concourir à son renouvellement à travers leurs valeurs et leurs pratiques et servir de modèles, il importe de les former et de les accompagner dans un processus d'apprentissage de la culture politique et des savoir-faire en ce domaine. C'est ce que propose le mentorat.

Le mentorat peut être défini comme «une forme d'aide volontaire favorisant le développement et l'apprentissage, basée sur une relation interpersonnelle de soutien et d'échanges dans laquelle une personne d'expérience investit sa sagesse acquise et son expertise, afin de favoriser le développement d'une

autre personne qui a des compétences à acquérir et des objectifs professionnels à atteindre» (Cuerrier, 2004). Dans le domaine politique, le mentorat implique le jumelage en dyade d'une personne d'expérience, généralement un ou une élue ou ex-élue, avec une personne qui aspire se présenter comme candidate et qui n'est pas nécessairement membre du même parti ou ne désire pas nécessairement s'engager au même palier de gouvernance. Le mentorat en politique n'est pas en soi partisan. Dans une relation mentorale, le ou la mentor offre gratuitement et généreusement son temps et son expérience pour aider à préciser les aspirations de la personne mentorée, à identifier ses valeurs, à renforcer ses capacités, bref à développer ses habiletés à exercer une fonction politique dans une optique de soutien et d'«empowerment».

Même s'il existe des programmes de mentorat dans le domaine de l'éducation ou de l'entrepreneuriat par exemple, aucun ne peut être transférable à la culture particulière du milieu politique. En conséquence, les groupes de femmes qui désirent initier un programme de mentorat en politique font face à une absence de modèle de référence et de ressources didactiques spécifiques à ce domaine. C'est pourquoi à la demande du Groupe Femmes Politique et Démocratie (GFPD), nous menons dans le cadre du Protocole UQAM/Relais-femmes un projet sur le mentorat en partenariat avec **Thérèse Nault**, professeure associée au Département d'éducation et pédagogie de l'UQAM, **Christine Cuerrier**, conseillère d'orientation au Service à la vie étudiante, toutes deux spécialistes du mentorat, et **Martine Blanc**, chargée de projet et membre de Mentorat Québec.

Le premier volet de ce projet est celui de l'implantation d'un programme pilote de mentorat auquel participent dix dyades de mentors et de mentorées (candidates ou nouvellement élues aux paliers municipal ou provincial) provenant de six régions administratives du Québec. Le programme pilote initié par le GFPD prend fin en décembre 2006 et comprend l'encadrement, le soutien et l'évaluation du cheminement de chaque dyade durant un an, la conception d'outils pédagogiques de même que l'évaluation du programme.

Le second volet qui s'amorce actuellement est celui du transfert d'expertises par le biais d'une tournée de formations à travers le Québec qui vise à mieux faire connaître le mentorat comme mode d'accompagnement en politique. La formation s'adresse aux Conférences régionales des élus, aux groupes de femmes, aux partis politiques et aux Forums jeunesse. Le défi au cœur de ce projet est d'essaimer cette expertise permettant d'habiliter les organismes à implanter et coordonner un programme de mentorat politique dans leur milieu. L'implantation de programmes de mentorat en politique permettra de mener de manière formelle et continue des activités de formation, de soutien et d'accompagnement dans le domaine de la gouvernance et ainsi de favoriser une relève sur une base régionale afin de palier au déficit démocratique.

Si vous désirez de plus amples informations sur ce projet ou vous inscrire à une formation, communiquer avec Martine Blanc, chargée de projet, au (514) 987-3000 poste 2479 ou par courriel à : blanc.martine@uqam.ca.

prétendument naturelle au sein du couple hétérosexuel.

Je pense que ça revient beaucoup aux rôles : « Qui est-ce qui fait le gars? Qui est-ce qui fait la fille? » Ils vont souvent poser des questions à savoir: « Qui est-ce qui fait la bouffe? Qui est-ce qui fait le ménage? Qui est-ce qui sort les vidanges? » Genre, ils nous regardent et ils disent: « Ça doit être toi qui fait ci, parce que c'est toi qui a l'air plus gars. » Je fais juste leur expliquer que ça n'a rien à voir avec qui a l'air plus féminine et qui a l'air plus masculine. C'est selon ce que j'ai le goût... (Catherine, 27 ans)

En somme, pour une bonne part, les représentations de l'homosexualité, y compris celles intentionnellement positives, s'articulent autour de la prémisse de la masculinité et de la féminité hétérosexuelles comme des expressions évidentes, naturelles, désirables et plus légitimes du genre et de la sexualité. Tout en se déployant dans l'ensemble du milieu de travail, les attentes et les pressions hétéro-normatives marginalisent plus particulièrement les travailleuses lesbiennes et les travailleurs gais dans le courant des interactions quotidiennes et en réduisant leur employabilité. En outre, elles circonscrivent les stratégies d'intégration qu'elles et ils peuvent envisager en tenant compte notamment des attentes liées au genre dans leur domaine d'emploi spécifique. Si un gai infirmier peut se montrer fin, celui ouvrier de la construction doit avant tout afficher sa virilité !



Institut de recherches
et d'études féministes

Certificat en études féministes

L'IREF a innové avec la création d'un certificat en études féministes à l'hiver 2006. Ce programme pluridisciplinaire permet d'approfondir vos connaissances sur les grands courants de la pensée féministe et de développer une réflexion et des pratiques novatrices en matière d'égalité entre les sexes. Le certificat s'adresse aux personnes concernées par les études féministes, notamment les membres des groupes de femmes, des organismes gouvernementaux, des syndicats ou des organisations non gouvernementales.

Le certificat conduit au grade ès arts dans le cadre d'un cumul de certificats.

- Programme de premier cycle de 30 crédits
- Offert à temps complet ou à temps partiel
- Grande diversité de cours en études féministes offerts dans une dizaine de disciplines

Admission

- Automne : 1^{er} mai (temps complet)
1^{er} août (temps partiel)

uqam.ca/futursetudiants

UQÀM

Prenez position

Échos féministes

Cette section regroupe les activités et réalisations de l'automne 2006 liées à la formation et à la recherche. Y sont présentés trois comptes rendus d'événements auxquels l'IREF s'est associé avec des partenaires de l'UOAM et de l'extérieur : une rencontre avec Benoîte Groult, deux débats-midis, le premier sur le thème « Les technologies de la procréation assistée et les enjeux pour les femmes » et un deuxième sur un thème d'actualité et qui fut fort animé, intitulé « Polygamie : criminalisation ou légalisation ? »

Rencontre avec Benoîte Groult

par *Carole QUENNEVILLE*, étudiante à la maîtrise en études littéraires — concentration études féministes.

Cette rencontre avec Benoîte Groult, écrivaine et féministe a eu lieu le 27 septembre 2006 à la Grande Bibliothèque. Réalisée par la Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ) en collaboration avec les Éditions Grasset et l'IREF, la rencontre a été animée par **Aline Apostolska**, journaliste et auteure, et **Marie-Andrée Roy**, directrice de l'IREF.

Suite à une brève présentation de la vie et de l'œuvre de Benoîte Groult, celle-ci est invitée à commenter son implication tardive dans le mouvement féministe. Madame Groult explique que, même si on prend en considération l'éducation traditionnelle offerte aux jeunes filles de l'époque, c'est surtout l'absence de mouvement mobilisateur qui rendait très difficile, voire presque impossible, l'organisation d'une pensée en marge du courant dominant. Ce n'est qu'après mai 1968 qu'émergeront les premiers regroupements de femmes rendant ainsi possible une prise de parole, laquelle se concrétisera, pour madame Groult alors âgée de 48 ans, dans l'écriture. L'idée de faire un livre pour expliquer son engagement féministe l'amène à faire des recherches en bibliothèque, lesquelles lui feront prendre conscience de la discrimination des femmes et des diverses formes d'oppression physique et psychologique exercées pour les contraindre et les empêcher d'être des citoyennes à part entière. L'indignation d'alors, qui a traversé toute son œuvre, l'habite toujours.

Comment, malgré cette mobilisation rendue possible après mai 1968, expliquer le retard de la France, sa résistance au mouvement féministe ainsi qu'aux changements qui en découlent ? Selon madame Groult, une partie de l'explication réside dans l'importance accordée à la séduction. Pour prendre leur place, les femmes se doivent d'être « mal élevées ». Or, sortir du rôle traditionnel dans lequel on les confine, se dire féministes et ainsi passer pour des « mal baisées » est en totale contradiction avec la séduction. Ce qui expliquerait pourquoi celles qui malgré tout veulent faire avancer la cause des femmes se gardent une certaine réserve en disant : « Je ne suis pas féministe mais... ».

En dépit de cette résistance, on ne peut nier qu'il y ait eu, au cours de toutes ces années, beaucoup d'amélioration quant aux conditions de vie des femmes. Toutefois, selon Aline Apostolska, si on se rapporte au dernier roman de Benoîte Groult, *La touche étoile*, certains passages laissent craindre un retour des rôles traditionnels, notamment chez les plus jeunes générations. Comment expliquer une telle régression ? En partie, selon madame Groult, par l'information véhiculée dans les manuels scolaires qui reproduisent, encore aujourd'hui, les rôles traditionnels des femmes et des hommes sans parler de l'« oubli », notamment dans les manuels d'histoire, du rôle important joué par certaines féministes. Ces « personnes historiques » étant complètement évacuées de l'histoire, il ne reste plus, pour les jeunes femmes, aucun modèle auquel elles pourraient s'identifier. Ainsi en est-il de l'espace urbain, notam-

ment celui de Paris où aucune rue ne porte un nom de femme si ce n'est qu'une petite place nommée « Place Camille Claudel, sculpteur français », et de l'espace politique où l'on ne peut faire abstraction de la misogynie qui a accompagné la candidature de Ségolène Royal en vue des prochaines élections. Pour madame Groult, ce refus des institutions françaises de féminiser la langue contribue à maintenir l'invisibilité des femmes et à entraver leur existence.

Toutefois, madame Groult ne se laisse pas décourager : les femmes ont changé, elles continueront de changer et ainsi évolueront les mentalités. Elle en veut pour preuve ce qu'elle considère comme la plus grande victoire des femmes au XX^e siècle : l'IVG (interruption volontaire de grossesse). Grâce à la ténacité d'une femme, Simone Veil, l'IVG a transformé la vie des femmes. En s'appropriant le contrôle de leur corps, les femmes se sont donné le pouvoir de construire leur vie. Là réside leur véritable émancipation.

Suite aux diverses interventions du public, madame Groult a admis qu'effectivement la liberté n'est pas toujours facile à assumer. Bien que les hommes participent de plus en plus à l'éducation des enfants, l'articulation travail-famille demeure un défi pour plusieurs. Certes la vie des femmes est aujourd'hui plus enrichissante mais pas nécessairement plus facile. Quant à savoir si le « machisme » résulte de l'éducation procurée par les mères, madame Groult mentionne que, bien qu'auparavant certaines mères éduquaient leurs fils en *machos* en leur évitant toute tâche dite féminine, les

hommes d'aujourd'hui ne peuvent se départir de toutes responsabilités dans la vie de tous les jours. En raison de la peur qu'elles ont de perdre l'amour de leur homme, beaucoup de femmes contribuent toutefois à créer une situation en leur défaveur. Rien n'est simple et rien n'évoluera sans la contribution autant des hommes que des femmes. En ce qui concerne la vie à deux, notamment la fidélité conjugale, il importe pour madame Groult que chacun puisse poursuivre des intérêts qui lui sont propres. Peu importe les choix faits, on ne peut éviter la souffrance. L'important est de préserver l'essentiel : l'intégrité de chacun.

Benoîte Groult est née à Paris en 1920. Après une licence de lettres classiques, elle devient tour à tour professeure de latin et de littérature, puis journaliste à Radiodiffusion française. Ce n'est qu'en 1963 qu'elle publie avec sa sœur, Flora, son premier roman intitulé *Journal à quatre mains*. Les deux sœurs récidivent avec deux autres succès : *Le Féminin pluriel* et *Il était deux fois*. La carrière de Benoîte Groult prend un virage déterminant dans les années 1970 lorsqu'elle publie, seule cette fois-ci, *La Part des choses* (1972) et *Ainsi soit-elle* (1975). Elle était de passage au Québec en septembre 2006 pour faire la promotion de son nouveau roman *La touche étoile* publié aux Éditions Grasset. [Source : Patrice Juneau, direction des communications et des relations publiques, Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ).

Les technologies de la procréation assistée et les enjeux pour les femmes

par Joanie BOLDUC, étudiante à la maîtrise en sciences des religions — concentration études féministes.

Le débat tenu le 17 octobre 2006 fut animé par deux spécialistes de la question : Abby Lippman, professeure titulaire au Département d'Épidémiologie, Biostatistiques et Santé au Travail de l'Université McGill et Manon Sabourin, chargée de projet à la Fédération du Québec pour le planning des naissances (FQPN) et chargée de cours au Département de sexologie de l'UQAM. Elles ont préféré circonscrire la conférence au thème du don d'ovules. La formule choisie était interactive, la participation de l'assistance était sollicitée à plusieurs reprises par des questions.

Les demandes d'ovules sont la plupart du temps le fait de femmes infertiles qui ont elles-mêmes recours à la fécondation *in vitro*, ainsi que de laboratoires de recherche. Les donneuses, quant à elles, doivent répondre à certains critères : elles doivent être jeunes, en santé, scolarisées, et ne pas être porteuses de maladies héréditaires. On retrouve aussi des femmes qui font le processus de fécondation *in vitro* et qui donnent leurs ovules surnuméraires.

Quatre enjeux principaux ont été identifiés par les participantes. Le premier concerne la santé des femmes. Le processus de stimulation ovarienne comporte plusieurs effets secondaires importants : nausée, vomissements, diarrhée, infertilité qui peuvent mener au syndrome d'hyperstimulation ovarienne qui entraîne le décès dans 1% des cas. Dans la longue durée, il est même impossible de connaître les effets que ce traitement aura sur les femmes. Le deuxième enjeu concerne l'âge des donneuses. Plus elles sont jeunes, plus le

risque d'apparition du syndrome est élevé. La troisième question abordée est l'anonymat des donneuses par rapport aux enfants nés de leurs ovules. Au Canada et au Québec, les donneurs et donneuses n'ont aucune responsabilité parentale. Cependant, l'auditoire soulève que les enfants ont le droit de connaître leurs origines. Dans ce cas, c'est le droit de ces enfants qui s'oppose au droit à l'anonymat des géniteurs ou génitrices. La possibilité de la levée de l'anonymat pose aussi la question de la baisse de donneuses. Le dernier thème traité fut celui de la compensation monétaire. Cette question met de l'avant des débats sur la commercialisation du corps, le marché noir et la pénurie de dons envisageable sans compensation.

Mme Sabourin et Mme Lippman ont conclu leur présentation par un mot sur le projet de loi 89 sur les activités cliniques et de recherche en matière de procréation assistée qui selon la FQPN est une «coquille vide». Il est important pour elles que des recherches soient mises en œuvre pour documenter les effets de la procréation assistée sur la santé des femmes afin de rendre possible le consentement éclairé. Elles terminent sur deux pistes de réflexion liées à la procréation assistée : les mères porteuses et les diagnostics génétiques préimplantatoires.

Polygamie : criminalisation ou légalisation? Un premier débat public

par *Carolina IACOVINO*, étudiante à la maîtrise en sociologie — concentration études féministes.

Organisé par l'IREF, le Centre de recherche sur l'immigration, l'ethnicité et la citoyenneté (CRIEC), la Chaire UNESCO-UQAM d'étude des fondements philosophiques de la justice et de la société démocratique et la Fédération des femmes du Québec (FFQ), un débat public sur la polygamie a eu lieu le 7 novembre dernier auquel ont assisté plus de 100 personnes de différents milieux. La contribution des 4 panelistes a suscité des échanges riches et animés autour de cette question d'actualité qui ébranle le principe de l'égalité entre les hommes et les femmes. Trois des quatre panelistes se prononcent clairement contre la légalisation de la polygamie. La quatrième paneliste reconnaît la nature patriarcale de la polygamie, mais pour elle la criminalisation ne constitue pas une solution sur le plan de la famille. Voici un bref condensé de leurs propos que vous retrouverez en version complète sur le site de l'IREF bientôt.

Panelistes:

- **Pierre Robert**, avocat, professeur au Département des sciences juridiques et directeur de la Chaire UNESCO-UQAM
- **Michèle Asselin**, présidente, Fédération des femmes du Québec
- **Andrée Côté**, avocate, directrice des Affaires juridiques de l'Association nationale Femmes et Droit (ANFD)
- **Aoua Bocar Ly-Tall**, sociologue, Institut d'études des femmes de l'Université d'Ottawa

Pierre Robert précise d'entrée de jeu qu'il retient l'angle du maintien de la criminalisation. Il explique que la polygamie a été introduite au tout début du Code criminel canadien en 1892, en réaction à la montée aux États-Unis et au Canada de cette pratique chez certains groupes religieux, notamment l'Église mormone. Les normes défendues par ces derniers allaient à

l'encontre des valeurs religieuses chrétiennes, qui au 19^e siècle défendaient la chasteté, la virginité et le mariage monogame. Si la Commission de la réforme du droit au Canada s'est déjà penchée sur la pertinence de la polygamie dans le Code criminel, cette pratique demeure à ce jour, un acte criminel pouvant encourir jusqu'à cinq ans de prison. Juridiquement, la loi considère la polygamie comme une infraction contre la personne. En ce sens l'intention du législateur est de protéger l'intégrité de la personne. Me Robert définit la polygamie comme une situation d'union conjugale avec plus d'une personne à la fois. La loi vise toute pratique sociale de ce type, ce qui inclut la polyandrie, la bigamie, l'union polygame de fait comme les mariages polygames religieux. Par contre le code criminel ne définit pas la polygamie, ce mot est considéré dans son sens générique. Ainsi l'interdiction est globale. La loi contre la polygamie s'applique également aux mariages de personnes du même sexe et ne reconnaît pas les mariages polygames contractés à l'extérieur du Canada ni ceux reconnus par d'autres institutions. La décriminalisation de la polygamie implique une série de questionnements que la société doit poser. D'une part, qu'est-ce que la légalisation de cette pratique impliquerait? Quelles formes de polygamie seraient légalisées : la polyandrie, la bigamie, la polygynie? Quelles institutions bénéficieraient de tolérance par cette légalisation? D'autre part, les études montrent les désavantages et les difficultés pour les femmes qui se trouvent dans ces situations. Au Québec, il existe un certain nombre de solutions juridiques dans le Code civil, les lois sur l'immigration et dans le droit international privé pour protéger les femmes qui se trouvent dans une union conjugale polygame. Par conséquent, nous sommes en mesure de

conserver la criminalité de la polygamie, tout en protégeant les femmes qui en sont victimes.

Michèle Asselin, présidente de la FFQ, soutient que la polygamie est incompatible avec le droit des femmes à l'égalité. Au Québec, cette égalité est un principe non négociable. La polygamie est présente dans 50 pays et dans tous ces pays des féministes se lèvent et se mobilisent contre cette pratique considérée comme un élément intégrant du système patriarcal. En tant que telle, la polygamie ne saurait être améliorée tout en respectant l'égalité entre les sexes. Par ailleurs, la polygamie soulève le débat de la liberté d'expression, la liberté de religion et l'égalité des sexes. Le Canada a adhéré à des chartes internationales qui valorisent l'égalité entre les sexes. Cette égalité ne peut être négociée au nom d'autres lois, notamment celles concernant la liberté de religion. Nous devons examiner la situation des femmes qui vivent au sein d'un mariage polygame en Occident. Dans certains cas, en France par exemple où la polygamie est tolérée, les femmes et les enfants sont frappés d'ostracisme. Ils ont de la difficulté à se trouver un logement notamment, et leur situation est aggravée par des problèmes économiques. De plus, Michèle Asselin rappelle que les femmes immigrantes au Québec ont choisi de s'installer ici en raison des chartes de droits qui respectent et protègent les femmes et les personnes. Par ailleurs, le Code criminel ne peut nier la situation des familles immigrantes et polygames qui demandent refuge au Canada. Madame Asselin s'inspire d'un article publié dans le dernier numéro de *La Gazette des femmes* pour réfléchir à la proposition voulant que seules les personnes déjà mariées et qui s'engagent dans un deuxième mariage soient considérées comme

criminelles, et non celles qui arrivent au pays déjà en situation polygamique. Cette idée permettrait de les décriminaliser. De plus, dans les situations des familles réfugiées, elle suggère que les coépouses soient elles-mêmes reconnues comme réfugiées politiques. Finalement, elle soutient que le Canada et le Québec n'ont aucune raison pour légaliser la polygamie.

Andrée Côté estime que, en tant que pratique patriarcale, la polygamie constitue une forme d'oppression envers toutes les femmes impliquées dans des mariages polygames. Elle met en place une forme d'appropriation masculine du corps des femmes et renforce symboliquement et pratiquement un rapport de force fondé sur le genre. D'ailleurs, la polygamie est contre l'ordre public. En plus d'être interdite par le Code criminel, elle l'est aussi par le Code civil, qui exige l'annulation de tout mariage antérieur avant d'en contracter un nouveau. De plus, la loi et les règlements sur l'immigration interdisent la polygamie, et la loi fédérale sur le mariage précise qu'il s'agit bien de l'union de deux personnes à l'exclusion de toute autre. La polygamie est aussi interdite en droit international. Non seulement elle est perçue comme étant une pratique discriminatoire envers les femmes, mais plusieurs instances internationales encouragent les États à entreprendre des mesures pour limiter et interdire cette pratique. Sur le plan social, les conséquences de la polygamie sur les femmes et les enfants sont considérables. Les femmes dans ces situations ont plus de risque d'avoir une estime de soi basse, d'être victimes de pauvreté et de violence. Les enfants ont généralement des relations difficiles avec leur père, des problèmes d'apprentissage et les jeunes filles sont élevées avec cette idée que les hommes et les femmes ne sont pas égaux. Me Côté

soutient que dans un contexte de montée du fondamentalisme, il serait particulièrement dangereux de légitimer la polygamie en Amérique du Nord. De plus, si l'accommodement raisonnable n'est pas un argument valable pour défendre la légalisation de la polygamie, dans certains cas - lorsqu'il s'agit de réfugiés par exemple - il faudrait la tolérer en protégeant les femmes et les enfants. Il faut éviter de considérer ces femmes comme des complices du crime. Finalement, le débat sur la polygamie devrait nous inciter à réfléchir à la privatisation des obligations de soutien et les ramifications sur les situations des familles recomposées au Québec.

«En tant que pratique patriarcale, la polygamie constitue une forme d'oppression envers toutes les femmes impliquées dans des mariages polygames. [...] Si l'accommodement raisonnable n'est pas un argument valable pour défendre la légalisation de la polygamie, dans certains cas, lorsqu'il s'agit de réfugiés par exemple, il faudrait la tolérer en protégeant les femmes et les enfants.»
(Me Andrée Côté)

Pour **Mme Aoua Bocar Ly-Tall**, la polygamie fait partie du patriarcat mondial. L'hindouisme la reconnaît, de même que l'Ancien Testament. En fait, Abraham père de trois grandes religions (judaïsme, christianisme et islam), et Moïse étaient polygames. C'est seulement au Moyen Âge avec la montée du christianisme que la polygamie sera interdite. Cette religion réprimait la sexualité et imposait la

virginité. Cependant, la polygamie est associée uniquement à l'Islam. De plus, elle n'est pas aussi répandue que la croyance populaire le veut. En fait, dans tous les pays qui la permettent, seulement 5 à 10 % de la population la pratique. À l'intérieur des pays qui la tolèrent, la polygamie est devenue, avec les années, un outil politique qui a permis de forger des alliances entre les familles et entre les États. Cette pratique met en jeu une situation de prestige où l'homme non seulement assure sa descendance, mais s'assure une stabilité financière grâce à la quantité de personnes capables de travailler ses terres. Mme Bocar estime qu'à l'intérieur de certains contextes sociaux, la polygamie peut être justifiée, entre autres, dans des pays ravagés par la guerre et où les femmes ne sont pas autonomes sur le plan économique. Au sein de ces pays, le mariage polygame est perçu comme une forme de solidarité envers son peuple, car l'homme décide de prendre en charge les femmes veuves et leurs enfants. En Occident, la polygamie se pratique de manière clandestine chez les personnes immigrantes. Toutefois, de plus en plus, des Québécoises se marient à des hommes déjà mariés dans leur pays d'origine et qui sont ici pour étudier ou travailler. Ainsi, il arrive que ces hommes décident de rester au Québec avec leur nouvelle épouse, alors que la famille dans la terre d'origine est laissée à elle-même, ce qui a pour conséquences de diviser les femmes occidentales des non occidentales. Mme Bocar conclut en citant la féministe française Colette Guillaumin qui soutient que la polygamie est une pratique qui permet aux hommes de s'appropriier le corps des femmes comme moyen de production, mais aussi à des fins sexuelles.

Nouvelles Parutions

Marie-Ève Bélanger, **Guerre, genre et résistance: Malika Mokeddem et Fariba Hachtroudi**, «Cahiers de l'IREF», no. 15, 2006, 116 pages

Cet ouvrage propose une réflexion sur l'écriture des femmes sur la guerre à travers la mise en parallèle de deux romans dont le thème central est la résistance : *Les hommes qui marchent* de Malika Mokeddem (1990) et *Iran, les rives du sang*, de Fariba Hachtroudi (2000). Puisque ces romans placent l'oppression des femmes à l'avant-plan d'un système guerrier, ils soulèvent des questionnements similaires : Quels liens existent entre toutes les formes d'oppression ? Comment la représentation de femmes résistantes transgresse-t-elle la conception stéréotypée du genre sexuel en vigueur dans les sociétés dépeintes ? En quoi l'expérience spécifique des femmes dans la guerre peut-elle engendrer une autre vision du monde ? Afin de répondre à ces questions, l'auteure fait appel à des théories féministes sur le concept de genre, sur le rapport entre les femmes et la guerre, sur le corps approprié et sur l'espace sexué.

Marie-Ève Bélanger est diplômée en études littéraires. Cet ouvrage s'est mérité le Prix du meilleur mémoire de maîtrise - concentration études féministes pour l'année 2005.

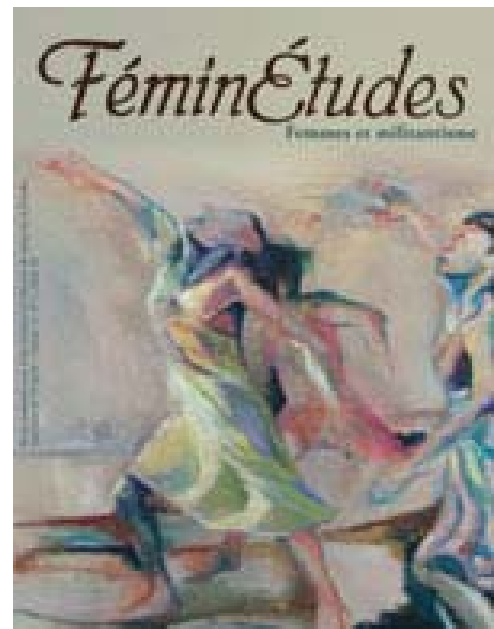
En vente à l'IREF : 20 \$ ou commande en ligne : www.iref.uqam.ca/publications/



Revue *FéminÉtudes*, «Femmes et militantisme», numéro 11

Ce numéro propose des textes sur les dossiers suivants : « Regards sur le postmodernisme » (textes de Sylvain Bédard et Géraldine Couture-Tremblay, Véronique Labelle, Gentiane Barbin et Marie-Julie Garneau) ; « Militantisme international » (textes de Laure Alleman, Sophie Le Blanc, Anahi Morales, Caroline Iocavino, Marie-Soleil Martineau et Sandrine Ricci) ; « Voix singulières » (textes de Geneviève Lafleur, Marie-Andrée Boivin, Marie Juliette Brune Mathieu, Gentiane Barbin).

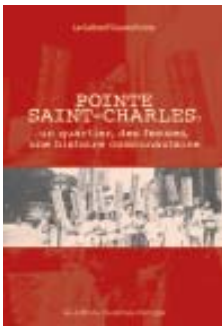
En vente à l'IREF : 5 \$ ou commande en ligne : www.iref.uqam.ca/revueFeminEtudes/



Nouvelles Parutions

Les Éditions du remue-ménage nous acheminent régulièrement leurs plus récentes publications. Nous leur réservons ainsi un espace dans le Bulletin pour en faire la promotion. Sur demande, vous pouvez passer à l'IREF pour consulter les publications.

➤ **Le Collectif CourtePointe, *Pointe Saint-Charles. Un quartier, des femmes, une histoire communautaire*, 286 pages, 2006**



Depuis 2001, les Archives populaires de Pointe Saint-Charles travaillent à la réalisation d'un livre sur l'histoire communautaire de ce quartier de Montréal. Un ouvrage dont le but est de faire connaître la riche tradition d'organisation populaire de Pointe Saint-Charles et de faire valoir sa contribution à l'histoire du Québec.

Publié simultanément en version française et anglaise, abondamment illustré, l'ouvrage aborde plusieurs thématiques telles que la lutte de la population du quartier pour des espaces publics, des logements décents, des services sociaux et de santé, l'éducation populaire, les initiatives pour relancer l'économie locale, l'éclosion du mouvement des femmes, la mise sur pied et les efforts acharnés pour assurer la survie d'une clinique de santé communautaire, et plus encore.

Le Collectif CourtePointe est composé de Denise Boucher, Thérèse Dionne, Louise Lanthier, Donna Leduc, Marguerite Métivier, Madeleine Richardson, Myrna Rose, Maureen Ryan et Frances Vaillancourt, qui ont raconté cette histoire de Pointe Saint-Charles, et de **Anna Kruzynski** (membre associée de l'IREF) Isabelle Drolet, qui l'ont rédigée.

➤ ***L'Agenda des femmes 2007*, 216 pages**



Au fil du temps, les stéréotypes de la beauté ont changé, mais le carcan du paraître ne semble pas se desserrer, au contraire. On assiste aujourd'hui à une course où la beauté n'a plus de prix, pas même celui de la santé ! Et à l'heure de la mondialisation, cette course s'accélère, ralliant les populations de tous les continents, imposant partout le même corps, façonné par les faiseurs d'images. Adolescentes, femmes âgées, autochtones, femmes enceintes, femmes voilées, athlètes, femmes noires... autant de femmes différentes, aux prises avec ces images stéréotypées. Qu'en pensent celles qui remettent en cause cette obsession? Quelles actions mènent sur ce front les féministes, artistes, chercheuses, militantes ?

À découvrir dans *L'Agenda des femmes 2007*, des réflexions sur le culte de la beauté et le publisexisme, et, surtout, des actions et interventions pour nous en libérer.

Des membres de l'IREF ont collaboré : Rébecca Beauvais, Louise Dupré, Francine Duquet, Asma el Bakry (Égypte), Suzanne Laberge, Jeanine Lallement, Gail Marchessault, **Anne Quéniart, Sandrine Ricci**, Julia Ruiz Di Giovanni (Brésil), Mafarma Sanogo (Burkina Faso), Évelyne Sylvain (Haïti) et de Lise Goulet, du Réseau québécois d'action pour la santé des femmes.

➤ **Ariane BERTOUILLE et Marie-Claude FAVREAU, *Ulysse et Alice*, 32 pages, 2006**



Ulysse et Alice c'est une histoire à raconter aux enfants de 3 à 7 ans, pour les faire rire et pour les faire réfléchir. Mais c'est aussi, pour leur montrer que même si la richesse du monde tient à sa diversité, le quotidien de plusieurs familles, bien que différentes, se ressemble beaucoup.

C'est l'histoire d'un petit garçon, Ulysse, qui veut prouver à ses mères qu'il peut prendre soin d'une souris. C'est l'histoire de deux mères, qui ont un petit garçon, Ulysse, qui essaie de les convaincre de garder Alice, la souris-aux-moustaches-expressives.

C'est l'histoire d'une souris, Alice, qui découvre la vie quotidienne d'une famille homoparentale et qui y participe avec une imagination et une énergie débordante.

C'est l'histoire d'un chat chasseur de mouches, Capsule, qui doit décider s'il veut partager son environnement avec une souris. C'est une histoire qui finit bien, même si on tremble parfois un peu.

Les Publications de l'IREF

Les Cahiers de l'IREF

«Guerre, genre et résistance: Malika Mokeddem et Fariba Hachtroudi», MARIE-ÈVE BÉLANGER, *Cahiers de l'IREF*, no 15, 2006. 20,00 \$

«Trois perspectives lesbiennes féministes articulant le sexe, la sexualité et les rapports sociaux de sexe: Rich, Wittig, Butler», LOUISE BROSSARD, *Cahiers de l'IREF*, no 14, 2005. 20,00 \$

«Histoires de grands-mères: exil, filiation et narration dans l'écriture des femmes migrantes du Québec», JULIE BRUNET, *Cahiers de l'IREF*, no 13, 2005. 20,00 \$

«De l'écriture de soi au don de soi: les pratiques confessionnelles dans *La honte et L'événement* d'Annie Ernaux», ÉVELYNE LEDOUX-BEAUGRAND, *Cahiers de l'IREF*, no. 12, 2005. 15,00 \$

«Genre et technosciences : les rôles féminins dans l'univers de quatre jeux vidéo», JUDITH TRUDEAU, *Cahiers de l'IREF*, no 11, 2005. 15,00 \$

«Actes du colloque Enjeux féministes: formes, pratiques, lieux et rapport de pouvoir», dans le cadre du 70^e Congrès de l'Acfas, RÉBECCA BEAUVAIS, ÉLISE BERGERON, ÉVELYNE LEDOUX-BEAUGRAND ET GENEVIÈVE PROULX (dir.), *Cahiers de l'IREF*, no 10, 2003. 15,00 \$.

«Le rapport au pouvoir des femmes et des hommes et la représentation des femmes au Bureau de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)», GAËTANE LEMAY, *Cahiers de l'IREF*, no 9, 2003. 15,00 \$

«Figures d'un discours interdit : les métaphores du désir féminin dans «Villette» de Charlotte Brontë», SANDRINA JOSEPH, *Cahiers de l'IREF*, no 8, 2001. 10,00 \$

«Maternités lesbiennes», NATHALIE RICARD, éditions du remue-ménage et IREF, 2001.

«Mots et espaces du féminisme», LORI SAINT-MARTIN (dir.), avec la coll. de LORRAINE ARCHAMBAULT, *Cahiers de l'IREF*, no 6, 2000. 5,00 \$

«Lectures féministes de la mondialisation: contributions multidisciplinaires», MARIE-ANDRÉE ROY ET ANICK DRUELLE (dir.), *Cahiers de l'IREF*, no 5, 2000. 8,00 \$

«Les rapports homme-femme dans l'Église catholique: perceptions, constats, alternatives», ANITA CARON, MARIE GRATTON, AGATHE LAFORTUNE, MARIE-ANDRÉE ROY, en collaboration avec NADYA LADOUCEUR ET PATRICK SNYDER, *Cahiers de l'IREF*, no 4, 1999. 5,00 \$

«Féminisme et forme littéraire. Lectures au féminin de l'œuvre de Gabrielle Roy», LORI SAINT-MARTIN (dir.), *Cahiers de l'IREF*, no 3, 1998. 5,00 \$

«Regard féministe d'une vidéaste autour du monde», VIOLAINE GAGNON, *Cahiers de l'IREF*, no 2, 1998. 5,00 \$

«Quand la violence parle du sexe : analyse du discours thérapeutique pour hommes violents», LISE LETARTE, *Cahiers de l'IREF*, no 1, [1998] 1999. 5,00 \$

Revue des étudiantes *FéminÉtudes*

« Femmes et égalité », no 10, 2005. 5,00 \$

« Femmes et pouvoirs à la conquête des territoires », no 9, 2004. 5,00 \$

« Jeunes et société: kaléidoscope d'une génération », no 8, 2003. 5,00 \$

«Identités et altérité: formes et discours», no 6, 2001. 2,00 \$

« Femmes du siècle », no 4, 1999. 2,00 \$

« Une revue à soi », no 3, 1997. 2,00 \$

« Terre(s) des femmes ? », no 2, avril 1996. 2,00 \$

Documents distribués par l'IREF

«La sécurité économique des femmes: les critiques féministes du discours économique dominant et les nouvelles avenues de politiques sociales», sous la direction de SYLVIE MOREL, LOUISE BROSSARD, ANITA CARON et NADINE GOUDREULT, 2003. 18,00 \$

«L'allocation d'existence: Quelques propositions québécoises», LOUISE BROSSARD et SYLVIE MOREL, 2003. 8,00 \$
Disponible en format pdf:
www.iref.uqam.ca

«Régionalisation et démocratie : les défis d'une citoyenneté active pour les femmes», NICOLE THIVIERGE et MARIELLE TREMBLAY (dir.) avec la collaboration de ANITA CARON et LOUISE BROSSARD, Réseau féministe de recherches et d'intervenantes pour un renouvellement des théories et des pratiques économiques et politiques pour la redistribution des richesses, 2002. 10,00 \$
Disponible en format pdf: www.iref.uqam.ca

LES MEMBRES DU CONSEIL DE L'IREF (2006-2007)

Directrice

Marie-Andrée ROY, Département des sciences des religions

Agente de recherche et de planification et adjointe à la formation

Lorraine ARCHAMBAULT

Responsable du développement de la recherche

Lyne KURTZMAN

Coordonnatrice de la recherche

Isabelle LEHUU, Département d'histoire

Coordonnatrice de l'enseignement

Lori SAINT-MARTIN, Département d'études littéraires

Représentantes professeures

Mona ABBONDANZA, Département de psychologie

Maria Nengeh MENSAH, École de travail social

Thérèse ST-GELAIS, Département d'histoire de l'art

Représentante chargée de cours

Louise BROSSARD, École travail social

Représentantes étudiantes

Roxanne COUTURE, baccalauréat en études littéraires,

concentration en études féministes

Janie BEAUCHAMP, maîtrise en sciences des religions,

concentration en études féministes

Mandataire du Doyen de la Faculté des sciences humaines

Anne ROCHETTE, vice-doyenne aux études

Mandataire du Protocole UQAM/Relais-femmes

Irène DEMCZUK, Service aux collectivités

Représentantes du milieu socio-économique

Élise BERGERON, Éditions du remue-ménage

Berthe LACHARITÉ, Relais-femmes



FONDS ANITA-CARON

Le Fonds Anita-Caron a été créé dans le but de contribuer financièrement aux activités de formation et de recherche des étudiantes et étudiants inscrits à nos programmes d'études.

Trois bourses d'études sont offertes annuellement dans le cadre d'un concours:

- ➔ **une bourse de 1 000 \$**
- à la concentration de deuxième cycle
- ➔ **deux bourses de 500 \$**
- au certificat
- à la mineure
- à la concentration de premier cycle

Pour offrir un don au Fonds Anita-Caron, nous vous invitons à communiquer avec la directrice de l'Institut, madame Marie-Andrée Roy

COLLABORATRICES

Joanie Bolduc, étudiante, maîtrise en sciences des religions - concentration études féministes, Line Chamberland, professeure associée à l'IREF, Irène Demczuk, coordonnatrice, Service aux collectivités, Geneviève Gariépy, étudiante, majeure en sociologie et mineure en études féministes, Carolina Iacovino, étudiante, maîtrise en sociologie - concentration études féministes, Lyne Kurtzman, responsable du développement de la recherche, Isabelle Lehuu, coordonnatrice de la recherche, Ève-Marie Lampron, candidate au doctorat en histoire, Université de Montréal, Anne Létourneau, étudiante à la maîtrise en sciences des religions - concentration études féministes, Anahi Morales-Hudon, étudiante, maîtrise en science politique - concentration études féministes, Carole Quenneville, étudiante, maîtrise en études littéraires - concentration études féministes, Lori Saint-Martin, coordonnatrice de l'enseignement, Marie-Andrée Roy, directrice

COORDINATION

Lorraine Archambault, agente de recherche et de planification et adjointe à la formation

MISE EN PAGE

Céline O'Dowd, secrétaire de direction et assistante de programmes



Institut de recherches
et d'études féministes



ADRESSE GÉOGRAPHIQUE

Pavillon WB, local 3200
500, boulevard René-Lévesque Est, Montréal
Téléphone: (514) 987-6587
Télécopieur: (514) 987-6742
Courriel: iref@uqam.ca

ADRESSE POSTALE

IREF, UQAM
Case postale 8888, succursale Centre-Ville
Montréal (Québec) Canada H3C 3P8

www.iref.uqam.ca